



Mariage en algerie avec un sans papier

Par **bim**, le **13/04/2010** à **17:56**

Bonjour,rnje voudrais me mariè avec un algerien au mois de juillet il est en situation irreguliere depuis un ans environ nous voulon nous mariè a oran pour eviter quil puisse se faire expulser le jour du mariage combien de temp cela prendra til pour quil soit regulariser? quel document doit je fournir pour que le mariage puisse se faire?nous pension y restè le temp quil fo un ans environ pour que je ne revienne pas en france toute seul est ce que cela est possible?et fo til un livret de famille pour le mariage car mes parent ne sont pa mariè et etan petite je me sui fait adoptè donc je ne s'est meme pas si jen est un ... je ne travail pas car jètè scolariser apres le amriage pour revenir existe til des lieu debergement pour une situation comme la notre, je vous remerci

Par **chris_ldv**, le **13/04/2010** à **23:48**

Bonjour,rnrnSi vous vous mariez à Oran votre conjoint ne sera plus en France et ne sera donc plus en situation irrégulière.rnrnUne fois mariés il vous faudra obtenir la retranscription du mariage en France puis sollicité un visa long séjour pour votre époux depuis l'Algérie.rnrnCordialement,rnrnPS: la rédaction de votre message en style SMS n'est pas agréable à lire